



Novembre 2015

Actions recommandées pour la gestion des cas positifs de diarrhée épidémique porcine (DEP) et de delta coronavirus porcin (DCVP) en pouponnière et en engraissement

SITE EN TOUT PLEIN – TOUT VIDE

L'objectif de ce plan d'intervention est de se départir du virus par un vide sanitaire (dépeuplement volontaire).

Transfert en engraissement à partir d'une pouponnière contaminée

Transférer les porcelets en engraissement au minimum 7 jours (idéalement 28 jours) après la disparition complète des signes cliniques de diarrhée afin de limiter la contamination du transporteur et du site d'engraissement.

Nettoyage, lavage, désinfection, séchage, chaulage et vide sanitaire

- Nettoyer, laver, désinfecter, sécher et chauler tous les bâtiments. Porter une attention particulière à tous les endroits où la saleté et des matières fécales peuvent s'accumuler. L'utilisation d'un système de chaleur d'appoint lors du vide sanitaire est aussi recommandée.
- Contrôler les mouches et la vermine dans les bâtiments.
- Nettoyer et désinfecter le système d'abreuvement selon une méthode appropriée.
- Nettoyer, laver, désinfecter et sécher les passages, les entrées, les bureaux et les quais de déchargement ainsi que tout le matériel et l'équipement utilisés pour le mouvement des porcs et le traitement des malades tels que seringues, bouteilles de produits injectables, enveloppes, proportionneur, réfrigérateur ou autres.

- Vider complètement les fosses, dalots et bassins sous les parcs et appliquer un désinfectant.
- Respecter un vide sanitaire d'un minimum de 7 jours, idéalement 14 jours, après la procédure de nettoyage, lavage, désinfection et séchage. On recommande fortement un audit par une tierce personne afin de s'assurer de la qualité du travail.

Groupe suivant

Faire une tournée quotidienne de tous les parcs en examinant chacun des porcs pendant les 7 premiers jours à la suite de l'introduction d'un nouveau groupe d'animaux et porter une attention particulière aux signes cliniques de DEP et du DCVP.

Élimination du virus de la DEP ou du DCVP dans un troupeau

L'élimination du virus dans un troupeau porcin peut généralement être confirmée en suivant les critères de regain de statut négatif d'un site contaminé par la DEP ou par le DCVP, présentés dans un document de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP). Les recommandations d'échantillonnage présentées dans ce document doivent s'appliquer pour chaque bâtiment sur un site de production, peu importe si le virus a été détecté ou non dans tous les bâtiments.

SITE EN ROTATION

L'objectif de ce plan d'intervention est de se départir du virus par un vide sanitaire. Cette solution pourrait être modulée en fonction de la réalité de l'élevage contaminé. Si le vide sanitaire ne peut être envisagé, il est suggéré de suivre les recommandations suivantes :

Arrêt de l'introduction d'animaux exempts de DEP ou de DCVP

Arrêter l'introduction d'animaux naïfs pour ce qui est de la DEP ou du DCVP dès la suspicion de la maladie et, si le diagnostic est confirmé, poursuivre cette fermeture pour une période de 10 semaines après l'exposition contrôlée à un nouveau coronavirus entérique porcin (NCEP).

Immunisation contre la DEP ou le DCVP

Établir une stratégie d'immunisation pour l'ensemble du troupeau avec l'aide du médecin vétérinaire traitant.

Nettoyage, lavage, désinfection, séchage et chaulage

Nettoyer, laver, désinfecter, sécher et chauler toutes les chambres vides.



Ségrégation des groupes infectés et non infectés

Pour éviter une nouvelle contamination de l'environnement et des porcelets non infectés par des groupes infectés, faire une ségrégation de toutes les activités entre ces deux groupes lorsqu'il sera possible de recommencer à introduire des porcelets exempts de DEP ou de DCVP.

Dans la mesure du possible, attirer du personnel distinct à chaque groupe, avec des outils de travail spécifiques à chaque équipe, installer un système de barrières physiques efficace et instaurer des parcours bien définis, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments. Si certains de ces éléments sont difficiles à mettre en place, il serait judicieux de retarder l'introduction de porcelets naïfs.

Élimination du virus de la DEP ou du DCVP dans un troupeau

L'élimination du virus dans un troupeau porcin peut généralement être confirmée en suivant les critères de regain de statut négatif d'un site contaminé par la DEP ou par le DCVP, présentés dans un document de l'EQSP. Les recommandations d'échantillonnage présentées dans ce document doivent s'appliquer pour chaque bâtiment sur un site de production, peu importe si le virus a été détecté ou non dans tous les bâtiments.